

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024
COMMUNE DE LONGEVILLE-EN-BARROIS

La réunion a débuté le 18 juin 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur BEAUFORT Lionel.

Membres présents :

Monsieur BEAUFORT Lionel - Maire
Madame CHAPPELLIER Monique - Conseillère Municipale
Madame CHEVAL Sandrine - 2ème Adjointe
Monsieur DELLENBACH Jean-Luc - Conseiller Municipal
Madame DILLINGER Mélanie - Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur FOUNEAU COMTE Max - Conseiller Municipal
Madame JAMAIN Corinne - Conseillère Municipale
Monsieur LAVOIVRE Jean-Luc - Conseiller Municipal Délégué
Monsieur MATHIEU Stéphane - Conseiller Municipal Délégué
Monsieur SCHWARZ Philippe - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

Monsieur BASTIEN Jean-Claude - 1er Adjoint Pouvoir donné à M BEAUFORT Lionel - Maire
Madame GUILLAUME Elisabeth - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme CHAPPELLIER Monique - Conseillère Municipale
Madame RIEHL Doriane - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme DILLINGER Mélanie - Conseillère Municipale Déléguée

Membres absents :

Madame DROOLANS Nelly - Conseillère Municipale
Monsieur GOUSSELOT Didier - Conseiller Municipal Délégué

Secrétaire de séance : Monsieur FOUNEAU COMTE Max

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

PV2024061801 - SUBVENTION ACCA
PV2024061802 - SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS
PV2024061803 - SUBVENTION LES AMIS DE L'EGLISE
PV2024061804 - SUBVENTION AMICALE SAINTE CECILE
PV2024061805 - SUBVENTION ASCL
PV2024061806 - SUBVENTION LES CHARLEMAGNES
PV2024061807 - SUBVENTION CLUB DU BIEN VIVRE
PV2024061808 - SUBVENTION JAY DANSE
PV2024061809 - SUBVENTION OPALE
PV2026061810 - SUBVENTION LA TRUITELLE
PV2024061811 - SUBVENTION PETANQUES ET LOISIRS
PV2024061812 - SUBVENTION USBL
PV2024061813 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES MUSICALES DU BARROIS
PV2024061814 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUX
PV2024061815 - OUVERTURES DOMINICALES 2025
- AFFAIRES FONCIERES : compte-rendu
PV2024061816 - PERSONNEL COMMUNAL : tableau des emplois- emplois civiques

PV20240618 - PERISCOLAIRE : règlement cantine et garderie au 1er septembre 2024 - tarification au 1er septembre 2024

PV2024061819 - GESTION DES SALLES A LOUER

PV2024061820 - CENTRE DE LOISIRS 2024

PV2024061821 - REPARTITION ACTIONS SPL X DEMAT

- Bureau de vote élections Législatives anticipées

- Questions diverses

PV2024061801 - SUBVENTION ACCA

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 527 euros à l'association ACCA pour 2024.

12 voix pour

1 non-participant : M BASTIEN Jean-Claude (représenté)

PV2024061802 - SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 294 euros à l'association LES ANCIENS COMBATTANTS pour 2024..

13 voix pour

PV2024061803 - SUBVENTION LES AMIS DE L'EGLISE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 527 euros à l'association LES AMIS DE L'EGLISE SAINT HILAIRE pour 2024.

12 voix pour

1 non-participant : M BASTIEN Jean-Claude (représenté)

PV2024061804 - SUBVENTION AMICALE SAINTE CECILE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 898 euros à l'association AMICALE SAINTE CECILE pour 2024.

13 voix pour

PV2024061805 - SUBVENTION ASCL

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 697 euros à l'association ASCL pour 2024.

12 voix pour

1 non-participant : M BASTIEN Jean-Claude (représenté)

PV2024061806 - SUBVENTION LES CHARLEMAGNES

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 774 euros à l'association LES CHARLEMAGNES pour 2024.

13 voix pour

PV2024061807 - SUBVENTION CLUB DU BIEN VIVRE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 232 euros à l'association LE CLUB DU BIEN VIVRE pour 2024.

13 voix pour

PV2024061808 - SUBVENTION JAY DANSE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 743 euros à l'association JAY DANSE pour 2024.

13 voix pour

PV2024061809 - SUBVENTION OPALE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 697 euros à l'association OPALE pour 2024.

13 voix pour

PV2026061810 - SUBVENTION LA TRUITELLE

Après étude et discussion,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 325 euros à l'association LA TRUITELLE pour 2024.

13 voix pour

PV2024061811 - SUBVENTION PETANQUES ET LOISIRS

Après étude et discussion,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 372 euros à l'association PETANQUES ET LOISIRS pour 2024.

13 voix pour

PV2024061812 - SUBVENTION USBL

Après étude et discussion,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 914 euros à l'association USBL pour 2024.

13 voix pour

PV2024061813 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES MUSICALES DU BARROIS

Après étude et discussion,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 200 euros à l'association les musicales du barrois dans le cadre de l'organisation du concert du 25 mai 2024 à Longeville.

13 voix pour

PV2024061814 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUX

Après étude et discussion,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention exceptionnelle au groupe scolaire François Laux pour des déplacements en bus dans le cadre des activités autour des JO d'un montant de 150 euros.

13 voix pour

OUVERTURES DOMINICALES 2025

Dérogations aux règles du repos dominical

Le titre III de la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

La loi du 6 août 2015 (dites loi Macron) est venue modifier l'article L 3132-26 du Code du Travail en octroyant la possibilité au Maire d'Accorder 12 dimanches au lieu de 5 auparavant.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- Le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre lorsque le nombre de dimanche excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour l'année 2025, un arrêté doit être pris afin de désigner 12 dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire serait supprimé.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail, je sou mets à l'avis du Conseil Municipal la liste des dimanches concernés.

Synthèse pour 2025 : demande de dérogation temporaire au repos dominical. (NOZ).

Branches d'activités Dimanches retenus pour 2022

Commerces multiples non spécialisés (type GIFI, ACTION, NOZ...) Octobre : 12-19-26

Novembre : 02-09-16-23-30

Décembre : 07-14-21-28

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, par 2 contre et 11 pour émet un avis favorable à l'ouverture les dimanches énoncés ci-dessus par l'enseigne NOZ pour 2025.

11 voix pour

2 voix contre : M DELLENBACH Jean-Luc, M FOUNEAU COMTE Max

- AFFAIRES FONCIERES : compte-rendu

Compte-rendu est donné des différents dossiers en cours :

- Vente des parcelles AI 192 et 193 (en partie) : dossier en cours- pas de réponse à la proposition de la commune par le demandeur.
- parcelle bâtie 4 rue de la Ruelle : réponse négative par la Commune à la proposition de don à la commune.

PV2024061816 - PERSONNEL COMMUNAL : tableau des emplois- emplois civiques

Emplois civiques

Après étude et discussion,

vote à l'unanimité des présents

- Le Maire donne le compte-rendu des possibilités de signature via la FOL de deux contrats emploi civique à compter du 1er août 2024.
- Tout pouvoir est donné au Maire pour signer tout document et mener à bien ce dossier.

Tableaux des emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Vu la réintégration de l'intégralité des agents techniques,

Vu la nouvelle organisation de l'entretien du complexe sportif et des salles communales à louer,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- la suppression du cadre d'emploi suivant au 1er septembre 2024 :

- adjoint technique territorial-à raison de 3/35°- emploi permanent de gardien du complexe sportif avec octroi du logement de fonction par nécessité suivant délibération du 18/02/2020.

13 voix pour

PV20240618 - PERISCOLAIRE : règlement cantine et garderie au 1er septembre 2024 - tarification au 1er septembre 2024

Affaires scolaires : règlement cantine et garderie périscolaire au 1er septembre 2024

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de l'application du tarif joint en annexe pour la cantine et la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2024 et donne tout pouvoir au Maire pour signer les règlements cantine et garderie correspondants.

13 voix pour

PV2024061819 - GESTION DES SALLES A LOUER

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents prend acte :

- des nouveaux documents d'état des lieux dans le cadre des locations et mises à disposition des différentes salles à louer.
- prend acte de la gestion des salles à louer attribuée à deux élus (Elisabeth Guillaume et Monique Chapellier).

13 voix pour

PV2024061820 - CENTRE DE LOISIRS 2024

Centre aéré

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de la mise en place du centre aéré avec la Ligue de l'Enseignement ;

- A Longeville en Barrois du 08/07/2024 au 26/07/2024
- A Tannois du 29/07/2024 au 16/08/2024

13 voix pour

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont auboises, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
Total	12 838		3 282	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- donner pouvoir au Maire à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

13 voix pour

- Bureau de vote élections Législatives anticipées

Répartition de la tenue de l'urne pour les élections législatives (2 tours).

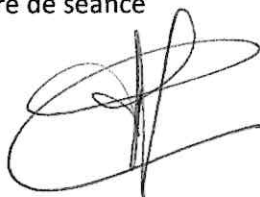
Questions diverses

* dossier vidéo protection (lancement de l'opération

* gestion et prévention des déchets ménagers par la CA de Bar le Duc (changements des fréquences et des jours de collectes)

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur FOUNEAU COMTE Max
Secrétaire de séance



Monsieur BEAUFORT Lionel,
Maire

